RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°23/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 21 mars 2019
Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, M. François BONNEAU, M. André BOUSSAT, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Julien LLUGANY, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.
Excusés : Mme Thérèse BADOSA donne pouvoir à Mme Marie-Renée ESCARO, Mme Danielle CULAT donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ, M. Adel M'ZOURI donne pouvoir à M. François BONNEAU.
Secrétaire de séance : Mme ESCARO Marie-Renée.

Objet : Travaux de restructuration du bâtiment existant dénommé Club House et création d'un nouveau bâtiment destiné aux associations sportives – Demande de subvention au Conseil Régional Occitanie/Pyrénées-Méditerranée

Monsieur Le Maire expose :

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement et de soutien aux Communes la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée peut financer les projets de création et réhabilitation des équipements et bâtiments sportifs d'autant plus que cette rénovation porte sur la rénovation énergétique et la mise en accessibilité de ces bâtiments.
Cette demande s'inscrit dans le projet de contrat de territoire et du dispositif bourg centre piloté par la Communauté de Communes Sud Roussillon.

Monsieur Le Maire rappelle que dans le cadre de la modernisation de la plaine de jeux la Commune a programmé la rénovation complète de la salle polyvalente existante afin de procéder à la mise en accessibilité PMR du bâtiment ainsi qu'à sa rénovation énergétique.
La création d'un nouveau bâtiment aux normes RT 2012 en continuation de l'existant réponds aux attentes des associations sportives utilisatrice notamment avec la création d'un vestiaire – douche – sanitaires (normes PMR) destiné au Club de Tennis et la création d'une nouvelle salle pour la préparation des rencontres sportives.

Ce projet peut obtenir des financements de la part de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée dans le cadre du contrat précité.

Monsieur Le Maire précise que le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT :
- Montant prévisionnel des travaux (stade DCE) : 258.541,00 €
- Honoraires Maîtrise d'œuvre, bureau études, études sol : 28.367,00 €

Recettes prévisionnelles :
- Subvention Région direction sollicitée : 42.736,00 €
- DETR subvention : 29.950,00 €
- TDIL subvention : 3.000,00 €
- Subvention Département AIT : 26.100,00 €
- Autofinancement : 183.122,00 €

Le calendrier de l'opération s'établit comme suit :

- Début Avril : Attribution des Marchés de travaux,
- Fin Avril : Notification des Marchés de travaux,
- Début Juin : Ordre de service démarrage travaux,
- Durée estimée du chantier : 8 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux, le calendrier prévisionnel, le coût estimatif de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE auprès du Conseil Régional Occitanie Pyrénées-Méditerranée une subvention d'un montant de 42.730,00 €,
- DIT que le financement de cette opération déduction faite du montant des subventions qui pourraient être accordées sera effectué par les fonds propres de la Commune et ce pour un montant ne pouvant être inférieur à 20 % du coût prévisionnel de l'opération,
- DIT que les travaux ne sont pas commencés,
- S'ENGAGE à ne commencer les travaux qu'à compter de la date ou le dossier aura été réceptionné par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au Budget,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout acte et document afférant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre ROGÉ

MAIRIE DE LA TOUR BASSE (66 300)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 29 mars 2019